



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Museum national d'histoire naturelle

Question écrite n° 45338

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de l'incendie qui a détruit, dans la nuit du 18 au 19 août dernier, une partie des locaux du laboratoire de cryptogamie du Museum national d'histoire naturelle. Selon les premiers éléments de l'enquête menée par les services de police, « l'hypothèse d'une cause électrique à l'origine de ce désastre serait à privilégier ». Les dégradations causées par cet incendie sont considérables. Elles concernent les murs, le mobilier, le matériel scientifique et documentaire et constituent pour les personnes travaillant dans ce laboratoire un véritable préjudice moral, notamment pour un des chercheurs qui a perdu dans cet incendie le résultat de trois années de travail préparatoire à une thèse et de très nombreuses données sur les lichens. Plusieurs années de travaux de recherche ont été réduits à néant ainsi que des ouvrages de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle. La disparition d'herbiers comprenant certains types ayant valeur de référence en matière de description d'espèces constitue une perte irréparable pour la communauté scientifique internationale, financièrement inestimable. La vétusté des équipements, la non-conformité de l'ensemble des installations de sécurité, parfois inexistantes dans les bâtiments du museum, auraient pu entraîner, si l'incendie s'était propagé, une véritable catastrophe pour les sciences naturelles d'ampleur nationale ou internationale, par la destruction d'ouvrages anciens et d'herbiers uniques au monde. L'absence d'intervention et de décisions de la part de M. le ministre de l'éducation nationale, depuis le 18 août dernier, tant pour ce qui concerne les travaux de réparation à engager que pour la mise aux normes des locaux, qui présente un caractère d'urgence, devient préoccupante. Il s'agit d'un dossier dont on ne saurait négliger plus longtemps l'importance. C'est pourquoi il lui demande de prendre, en fonction des résultats d'une expertise qu'il convient d'engager rapidement, des mesures exceptionnelles pour rééquiper les laboratoires touchés par cet incendie, leurs crédits annuels ne leur permettant pas d'y remédier, et d'informer le personnel du museum de ses projets. Il insiste sur la nécessité de faire réaliser, dans les meilleurs délais, des travaux de mise aux normes dans l'ensemble des bâtiments du Museum national d'histoire naturelle afin d'éviter le déclenchement d'un nouvel incendie.

Texte de la réponse

Le Museum national d'histoire naturelle a été doté de moyens croissants lors du dernier contrat de développement de la recherche et des études doctorales couvrant la période 1992-1995. Il a en particulier bénéficié d'une dotation annuelle de 2,770 millions de francs au titre de la maintenance. Par ailleurs, pour les années 1996 et 1997, un effort particulièrement important est consenti par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche puisque cette dotation est portée à 4,220 millions de francs par an. En ce qui concerne les mesures à prendre après l'incendie qui a ravagé une partie du laboratoire de cryptogamie de l'établissement, il conviendra de tenir compte des résultats définitifs de l'expertise menée par le laboratoire central d'analyse de la préfecture de police de Paris, qui doit déterminer les causes précises du sinistre. Dès que ceux-ci seront connus, le Museum national d'histoire naturelle diligentera une étude sur les travaux à entreprendre pour réhabiliter les locaux détruits. La dotation au titre de la maintenance prévue dans le contrat biennal 1996-1997 devrait néanmoins permettre au Museum national d'histoire naturelle de faire face

aux travaux urgents de securite qui s'imposent.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45338

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5987

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 953